



# La lettre de Cernex

Mensuel d'informations de la mairie de Cernex - N°3 - Juillet/Août '08

## L'édito du maire

Le temps des vacances prend fin et pendant les quelques semaines passées, on a fait le plein d'énergie malgré une saison estivale pas trop ensoleillée. Je suis persuadée que toutes et tous êtes contents de retrouver les paysages familiers que nous offre notre belle région!

A la mairie, la période a été profitable pour engager quelques petits travaux de rénovation qui vont se poursuivre encore pour lui redonner un air de renouveau.

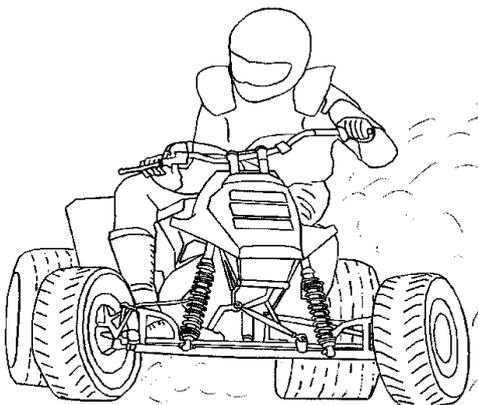
Les travaux de la traversée du village ont été également terminés pendant la période estivale: du haut du chef lieu jusqu'à l'école, la D23 est équipée de trottoirs pour la sécurité des piétons, de plateaux ralentisseurs et d'une chicane pour limiter la vitesse à 30 km/h. Nous comptons sur chaque automobiliste pour modérer son allure...

Le temps est venu pour notre équipe municipale de retravailler assidûment sur plusieurs dossiers importants pour notre commune. D'ici quelques semaines, par le biais de notre Lettre, nous serons à même de vous donner des informations plus précises.

Profitez de ces quelques jours d'été qui restent et bonne rentrée à tous!

Josiane Charrière  
Votre maire

## Rappel de règles de circulation...



La présence de plus en plus fréquente de véhicules à moteur et tout particulièrement de quads sur le chemin rural de la Chateniulaz et les propriétés avoisinantes menace non seulement la tranquillité publique mais surtout les espaces naturels utilisés.

Suite à de nombreuses plaintes émises par les propriétaires forestiers et agricoles, les chasseurs, les randonneurs, il a été décidé d'interdire dans ce secteur la circulation des véhicules à moteur utilisés à des fins de loisir.

Un arrêté a été pris fin 2007 par l'ancienne équipe municipale, et depuis peu, des panneaux de signalisation faisant référence à cet arrêté viennent d'être installés aux abords de la section concernée. Dorénavant, tout conducteur contrevenant à cette mesure d'interdiction de circulation s'expose à des sanctions pouvant se traduire par une amende d'un montant de 1500 € au plus, jusqu'à 3000 € en cas de récidive (infraction de 5<sup>ème</sup> classe).

## Vente de bois bostrychés

La commune de Cernex possède des parcelles de forêt, dont une partie est attaquée par le bostryche typographe, qui a pris la fâcheuse habitude de coloniser les forêts d'épicéas de nos montagnes, en faisant des dégâts significatifs. Dans cette situation, il est important d'empêcher la prolifération en procédant à un abattage le plus rapide possible. Récemment, 250 m3 de bois ont été vendus par appel d'offre à l'Office National des Forêts (ONF) de Thonon.

Le lot a ainsi été vendu au plus offrant, M. Héritier, par le responsable du service bois de l'ONF, pour la somme de 1800€.

Le délai d'exploitation de ce lot est de un an, jusqu'au 31 juillet 2009, et le conseil communal s'engage à replanter essentiellement des feuillus, d'essences variées et endémiques de la région (érable, merisier, châtaigner, hêtre, chêne...). En effet, la diversité doit être la richesse de notre forêt communale, qui est aujourd'hui essentiellement composée de conifères plantés dans les années 1970.



## Déchets encombrants

Suite à de nombreuses demandes, une benne à encombrants sera à votre disposition près du cimetière, le week-end des 11 et 12 octobre. Des précisions sur le type de déchets à entreposer vous seront données dans la Lettre de septembre.

## La Lettre en septembre...

Après quelques jours de vacances, votre Lettre sera de retour en septembre. Elle paraîtra désormais selon un calendrier précis, tous les 20 du mois. Et comme promis, elle cédera sa place au bulletin municipal en décembre...

## Licence IV

La commune possède une licence pour débit de boissons qui doit être utilisée tous les trois ans pour rester valable. Rendez-vous en novembre pour 7 jours de "café provisoire" ! Des précisions dans la prochaine Lettre.

Les p'tites brèves



La lettre de Cernex

N° 3 - juillet août 2008;

Editeur responsable: Mairie de Cernex - www.cernex.fr

Imprimé sur du papier recyclé - Ne pas jeter sur la voie publique